

**AFFAIRE LUPERTO**

# Après la défense, on réentendra le parquet

**A**près Namur lundi, la commission des poursuites du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également décidé de réentendre le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, ainsi que le procureur du roi de Namur, Vincent Macq, dans le cadre de l'examen de la demande de levée d'immunité du député-bourgmestre de Sambreville, Jean-Charles Luperto.

La commission a pris cette décision après avoir entendu mardi, six heures durant à huis clos, Jean-Charles Luperto et ses trois avocats, Mes Uytten-

daele, Preumont et Rodyns.

Auditionnés une première fois il y a quinze jours, les deux représentants du parquet seront réentendus le 7 décembre par la commission des poursuites de la Fédération, et le 8 par celle du parlement wallon.

L'ex-président du parlement de la Fédération est poursuivi pour outrage public aux mœurs en présence de mineurs sur l'aire d'autoroute de Spy (Jemeppe-sur-Sambre, province de Namur) entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2014, des préventions qu'il conteste fermement. ■